

**MAIRIE DE
LEYVILLER**

12, rue Principale
57660 – LEYVILLER
Tél. : 03 87 05 03 65
Email : mairiedeleyviller@orange.fr

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 26 NOVEMBRE 2020**

Sous la Présidence de M. BALLIE Daniel, Maire

Conseillers élus : 11
Conseillers en fonction : 11 Absents : 2, Albert P., Nicolay AM
Conseillers présents : 9
Procuration : 1, Nicolay AM à Wagner D.

COMPTE RENDU GENERAL DE LA SEANCE DU 26 NOVEMBRE 2020

Sur la proposition du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Droit de préemption urbain non exercé :

- Section 2 parcelle 133 terrain 15 rue Saint Jean à Leyviller appartenant à la M et Mme Klein Jean-Marie domiciliés 28A avenue Victor Hugo à Farébersviller qui ont trouvé un acquéreur à savoir M. et Mme Roch Eric domiciliés 57 rue de la libération à Lelling
- Section 4 parcelle 393 maison sis 1 rue des merles appartenant à la famille Mauc qui a trouvé un acquéreur à savoir M et Mme Barillon Daniel domiciliés 4 rue des roses à Leyviller
- Section 4 parcelles 304, 307, 308 et 309 terrains appartenant à M et Mme Kieffer Régis qui cèdent les parcelles à EARL du PASSO 14 rue de la cité à Leyviller.
- ACCEPTE l'avenant au marché « Effacement des réseaux rue des jardins, roses et lilas » de l'entreprise MAEVA pour un montant de 4 934,80 HT soit 5 921,76 € TTC ce qui porte le marché à 165 813,80 € HT soit 198 976,56 € TTC.
- APPROUVE la convention cadre des demandes de mise à disposition de personnels contractuels à titre onéreux dans le cadre de missions temporaires proposés par le CDG 57 et autorise le Maire à signer cette convention avec Monsieur le Président du Centre de gestion de la Moselle.
- AUTORISE le Maire à faire appel, le cas échéant, au service de missions temporaires du CDG 57, en fonction des nécessités de service,
- ADHERE au groupement de commande Fus@é pour l'acquisition de matériel numérique pour l'école subventionné par le département.
- ACCEPTE la proposition du Maire pour la création d'un nouveau columbarium, étant donné qu'il reste plus que 3 cases disponibles, et lui demande de laisser faire différents devis.
- DECIDE de fixer le montant des loyers des logements communaux et des bureaux du Syndicat des Eaux comme suit :
 - logement 8 rue des roses (haut droit) 57660 Leyviller, 410 € à compter du 1^{er} février 2020 et pour la durée du prochain bail de 3 ans.
 - logement 12/1 rue principale 57660 Leyviller 325 € à compter du 1^{er} janvier 2021 et pour la durée du prochain bail de 3 ans.
 - bureau 10 rue principale, secrétariat du Syndicat des Eaux 57660 Leyviller, 120€ à compter du 1^{er} janvier 2021 et pour la durée du prochain bail de 3 ans.
- PROCEDE aux modifications du budget primitif 2020 ci-dessous :
 - Dépenses de fonctionnement : Compte 022 dépenses imprévues - 5 000 €
Compte 611 prestations de services (travaux forestiers) + 5 000 €

Leyviller, le 1^{er} décembre 2020
Le Maire Daniel BALLIÉ

